



COMITÉ SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 8 décembre 2020

L'an deux mille vingt le mardi 8 décembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi 20 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier

Référence du service :

Objet de la délibération :

Budget : FT/PL/VM-03d

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Etaient présents(es) (45)

Frédéric TOUZELLIER, *Président*

André BRUNDU, Bernard CLEMENT, Gaël DUPRET, Gilles GADILLE, Jean-François LAURENT, Cécile MARQUIER, Juan MARTINEZ, Julien PLANTIER, Patricia VAN DER LINE, *Vice-Président(es) présent(es)*

Frédéric BEAUME, Vincent BOUGET, Jean-Marc CAMPELLO, Mylène CAYZAC-PRAME, Jean-Luc CHAILAN, Audrey CIMINO, Jean-Luc DESCLOUX, Gilles DONADA, Xavier DUBOURG, Brigitte DUPONT, Richard FLANDIN, Maryse GIANNACCINI, Jean-Christophe GREGOIRE, Robert HEBRARD, Bernard JULLIEN, Catherine LECERF, Pierre LUCCHINI, Antoine MARCOS, Jean-Claude MAZAUDIER, Maurice MOURET, Olivier PENIN, Jérémy PEREDES, Laure PERRIGAULT-LAUNAY, Thierry PESENTI, Patrice PLANES, Véronique POIGNET-SENGER, Jean-Louis POUDEVIGNE, Marie-France RAINVILLE, Géraldine REY-DESCHAMPS, Olivier RIGAL, Alain THEROND, Véronique VAUTRIN, Pascale VENTURINI, Régis VIANET, Valentine WOLBER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(es)*

Etaient représentés(ées) (10 pouvoirs)

Bernard ANGELRAS donne pouvoir à Jean-Luc DESCLOUX ; Robert CRAUSTE donne pouvoir à Olivier PENIN ; Thierry FELINE donne pouvoir à Laure PERRIGAULT-LAUNAY ; Yoann GILLET donne pouvoir à Gilles DONADA ; Philippe GRAS donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Pierre MARTINEZ donne pouvoir à Cécile MARQUIER ; Ombeline MERCEREAU donne pouvoir à Alain THEROND ; Angel POBO donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Marc TAULELLE donne pouvoir à Pascale VENTURINI ; Richard TIBERINO donne pouvoir à Géraldine REY-DESCHAMPS.

Etaient excusés(ées), absents(es) (32)

Florence BARBOT, Patrick BENEZECH, François BERTIER, Pascale CAVALIER, François COURDIL, Claude DE GIRARDI, Michel DEBOUVERIE, Jean DENAT, Bruno FERRIER, Jean-Jacques GRANAT, Lisbeth GUERIN-GRAIL, Joffrey LEON, Loïc LEPHAY, Renaud LEROI, Florent MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Brigitte MIRANDE, Rémi NICOLAS, Bruno PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Patrice QUITTARD, , Jean-Marie RAYMOND, Jacky REY, Fabienne RICHARD-TRINQUIER, Josiane ROSIER-DUFOND, David-Alexandre ROUX, Rodolphe RUBIO, André SAUZEDE, Joël TENA, Gilles TIXADOR, Eddy VALADIER, Lucien VIGOUROUX, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 87

Monsieur **Gaël DUPRET**, Vice-président du syndicat mixte du SCOT sud Gard, rapporteur expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2002 n° 2002-298-6 portant création du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui crée, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et abaissant le seuil du quorum au tiers de l'effectif, ainsi que la possibilité pour un membre de disposer deux pouvoirs,

Vu les articles L.2312-1, L. 3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire,

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016,

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 en date du 1^{er} décembre 2020;

Considérant que ce rapport d'orientation budgétaire (EN ANNEXE) sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire, décrit les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, mais également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Le COMITÉ SYNDICAL après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 55 (dont 10 pouvoirs)

Pour : 55.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

ARTICLE 1^{er} : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

ARTICLE 2^{ème} : d'approuver le rapport d'orientation budgétaire 2021,

ARTICLE 3^{ème} : d'approuver la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021,

ARTICLE 4^{ème} : de charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission ainsi que celle du rapport d'orientation budgétaire 2021 (en annexe).

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**



Frédéric TOUZELLIER

Maire de Générac

Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Nîmes métropole

